
Renvoi à la commission des domaines nationaux de l'annonce du département de l'Arriège au sujet du don patriotique du citoyen Desfaures, de Foix, lors de la séance du 14 prairial an II (2 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des domaines nationaux de l'annonce du département de l'Arriège au sujet du don patriotique du citoyen Desfaures, de Foix, lors de la séance du 14 prairial an II (2 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 235;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13858_t1_0235_0000_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022

malveillants, et d'assurer le succès des sages institutions sur lesquelles vous avez fondé l'égalité, la liberté et la prospérité publique ».

ANDREYON, CHABERT (*maire*), BOUTEL, GAL-
LAND, HUGUES, TAVERDON, SEGUIER, RAMEL, BO-
REL [et 14 signatures illisibles].

40

La société populaire de Rosselgène (1), ci-
devant Saint-Avoid, témoigne son indignation
contre les perfides qui ont voulu attenter à la
liberté française dans deux de ses représentans.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

41

Les administrateurs et agent national provi-
soire du district du Faouët (3) félicitent la
Convention de ce qu'elle a reconnu l'existence
de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme,
qui fait une jouissance pour l'homme vertueux.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Le Faouët, 6 prair. II] (5).

« Citoyens représentans,

Vous venez encore de confondre l'espoir de
nos ennemis en rendant votre décret solennel
du 18 floréal. L'existence d'un dieu est la con-
solation de l'homme de bien, comme elle est le
supplice des méchants. L'immortalité de l'âme
est une jouissance pour l'homme vertueux et
perpétue son bonheur au-delà du tombeau;
grâce à votre décret la probité, la vertu ne
seront plus de vains noms, et les français ne
seront pas en horreur aux nations comme un
peuple de scélérats athées. Bénis soient mille
fois nos législateurs, ils viennent, par la sainte
profession de foi qu'ils ont proclamée, de se
couvrir d'une nouvelle gloire qui triomphera
des temps et vivra dans la postérité. »

ROPERT, LEGOUMIER, FHBARGAY, BARGAIN,
ROUSSEAU.

42

L'administration du département de l'Arrière
instruit la Convention nationale que le ci-
toyen Desfaures, de la commune de Foix a
fait un don patriotique, consistant en biens-
fonds ou en rente, dont le capital se monte à
la somme de 80,520 liv. 5 décimes.

Mention honorable, insertion au bulletin,
renvoi à la commission des domaines natio-
naux (6).

(1) Moselle.

(2) P.V., XXXVIII, 286. Bⁱⁿ, 15 prair. (suppl^t).

(3) Morbihan.

(4) P.V., XXXVIII, 286. Bⁱⁿ, 15 prair. (suppl^t).

(5) C 305, pl. 1146, p. 15.

(6) P.V., XXXVIII, 287. Bⁱⁿ, 14 prair. (suppl^t) et
19 prair. (suppl^t).

43

Les membres du comité révolutionnaire du
Nord, du 2^e arrondissement de la commune
d'Amiens (1), témoignent à la Convention toute
l'horreur dont ils ont été pénétrés au récit de
l'attentat commis sur les représentans du peu-
ple Robespierre et Collot-d'Herbois. Et vous
tous, législateurs, nous vous portons dans nos
cœurs: recevez notre profession de foi de
déjouer les intrigans, surveiller les âmes sans
énergie, protéger les malheureux, faire exécuter
vos décrets; voilà notre mission, elle sera rem-
plie, ou notre sang scellera notre attachement
à l'unité et à l'indivisibilité de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Amiens, 10 prair. II] (3).

« Citoyens Législateurs,

Déjà depuis longtemps vous avez décrété que
les armées avaient bien mérité de la patrie;
depuis longtemps aussi nos ennemis voient avec
fureur nos succès. Trop lâches pour avouer
hautement leur défaite, c'est par des forfaits
qu'ils veulent se venger; ne pouvant acheter des
victoires par les trahisons, ils voudraient retar-
der leur perte par des crimes; ils osent, les in-
fâmes, soudoyer dans l'intérieur lorsque leurs
tentatives sont infructueuses aux frontières;
vous avez su, Législateurs, déjouer leurs com-
plots pervers, vous saurez également les crimes
que sans doute ils méditent encore dans l'ombre
des ténèbres; c'est pour étayer des trônes chan-
celans que de vils assassins préparent la mort
aux plus ardents amis de la liberté; c'est pour
consolider le grand édifice de la République que
chaque français défendra ses représentans.

Robespierre, Collot, et vous tous, Législateurs,
nous vous portons dans nos cœurs, recevez
notre profession de foi. Déjouer les intrigans,
surveiller les âmes sans énergie, protéger les
malheureux, faire exécuter vos décrets, voilà
notre mission, elle sera remplie ou notre sang
scellera notre attachement à l'unité et l'indivisi-
bilité de la République. »

THULLIER, GODART, CARTOY, DEBAUSSAUX, P.
BLONDELLE, MEMEREL, ROUYER, RIVILLON,
CÉULLIG [et une signature illisible].

44

Le citoyen Moline, secrétaire-greffier attaché
à la Convention, fait hommage de deux hymnes
en l'honneur de l'Être-Suprême, pour la fête du
20 prairial, suivant le décret du 18 du même
mois.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) Somme.

(2) P.V., XXXVIII, 287. Bⁱⁿ, 15 prair. (suppl^t).

(3) C 305, pl. 1146, p. 14.

(4) P.V., XXXVIII, 287. Bⁱⁿ, 15 prair.; J. Mont.,
n° 38; J. Sablier, n° 1356; Ann. R.F., n° 186; J. Fr.,
n° 617; Feuille Rép., n° 335.